

## Les Cahiers de droit

# Le développement durable et la mondialisation

Cristiane Derani



Volume 42, numéro 3, 2001

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/043671ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/043671ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Derani, C. (2001). Le développement durable et la mondialisation. *Les Cahiers de droit*, 42(3), 751–757. <https://doi.org/10.7202/043671ar>

# Le développement durable et la mondialisation

---

Cristiane DERANI\*

---

	<i>Pages</i>
1 Les limites sociales à l'appropriation de la nature .....	754
2 L'universel et la diversité dans la mondialisation .....	756

---

Le développement est un processus composé par des actions humaines. Ce processus a un but positif, c'est-à-dire que ce n'est pas n'importe quel ensemble d'actions humaines qui peut être appelé « développement », mais seulement celui qui est destiné à l'amélioration de la vie et au bonheur. Donc, des actions humaines destinées à l'amélioration de la vie individuelle dans la société constituent le développement.

Le développement est formé d'actions humaines destinées à l'amélioration de la vie, par l'amélioration des relations établies entre les personnes et de celles-ci avec l'environnement, telles que les relations d'appropriation des ressources naturelles pour la production économique. L'être humain fabrique son existence fondamentalement par ses rapports avec les autres et avec ses bases naturelles d'existence. Les actions humaines et les relations sociales constituent en fait la production de la vie individuelle et sociale. Tel est le contenu du processus de développement.

Comme nous l'avons dit, la construction du développement a lieu avec les relations entre les personnes et de celles-ci avec la nature, relations qui

---

\* Professeure, Faculté de droit, Université de São Paulo.

se déroulent dans le temps et l'espace. Les rapports dans le processus de développement ont une finalité : la construction du bonheur des individus et de la communauté.

À vrai dire, la question fondamentale du développement est de savoir comment créer une structure sociale et économique capable d'équilibrer la reproduction des systèmes naturels avec la reproduction et la distribution de la production sociale.

La production de marché a élargi son espace géographique au-delà des États nations. La monétarisation des relations s'est internalisée, répandant dans les diverses sociétés le code monétaire comme moyen de communication dominant.

Que les systèmes écologiques ne respectent pas les limites nationales est un fait bien connu de nos jours. En outre, les processus de production n'ont pas un espace géographique limité. Donc, les modifications dans le domaine de la production ne peuvent pas s'enfermer dans des options exclusivement locales.

La mondialisation de la production est un processus historique de construction de l'espace mondial. Cet élargissement du mode de production n'a pas lieu par le fait que le monde s'est uniformisé, mais c'est un phénomène qui se déroule justement en étant à la recherche des différences.

À l'heure actuelle, les entreprises transnationales partent dans le monde à la recherche de relations de production différentes de celles de leur région d'origine ; elles cherchent en vérité des positions plus avantageuses.

Suivant la logique de la maximisation des profits, les agents économiques ont intérêt à ce que la différence trouvée se maintienne, puisqu'ils conservent, de cette façon, leur position favorable dans les pays étrangers.

Il y a recherche d'avantages allocatifs, soit une main-d'œuvre abondante, des ressources naturelles d'accès facile, un grand marché consommateur avec une faible possibilité de revendication sociale, une modeste législation concernant le travail, l'environnement et le plan fiscal. En somme, le processus de production se répand à la recherche d'un coût plus bas de transaction.

Dans ce différentiel de pouvoir de marchandage a eu lieu le transfert des dites entreprises industrielles « polluantes » et de technologie dépassée, dont la compétitivité n'atteint plus les modèles du marché d'origine. Ce déplacement répand en fait une forme d'industrialisation qui, outre qu'elle se révèle polluante, est, le plus souvent, sans aucun rapport avec le milieu naturel et culturel où elle est transférée. L'obsolescence dans les pays les

plus industrialisés est très rapide, et la pratique d'exportation des technologies dépassées tend à être chaque fois plus grande.

Pensons, par exemple, aux produits chimiques pour l'agriculture, qui sont présentement manufacturés dans les pays importateurs, alors que, depuis longtemps, ils sont interdits dans leurs pays d'origine.

Il est fondamental de remarquer que les productions qui présentent le plus fort potentiel de pollution sont celles de plus grande importance pour la société industrielle. Les dommages de l'environnement ne sont pas produits par quelques branches marginales des industries. Ils ont leur origine dans les industries chimique et énergétique, par exemple.

C'est aussi dans ces branches industrielles qu'existe le plus grand processus de concentration de capital dans l'histoire de la production destinée au marché. Avec la mondialisation et la centralisation de la décision d'investissement dans peu d'entreprises, une bonne partie des dommages de l'environnement de la planète est liée directement ou indirectement aux décisions d'investissement et de production de ces centres privés de pouvoir.

Ainsi, la politique de l'environnement est placée fatalement devant une énorme concentration de pouvoir et elle sera certainement condamnée à l'échec si elle n'est pas en position d'apporter des modifications aux structures du pouvoir économique, ou tout au moins de négocier des accords avec elles.

Aujourd'hui, le développement passe nécessairement par la division du pouvoir. Il n'est possible de parler d'équité et de justice dans la distribution du bien-être qu'avec la division du pouvoir dans la société.

Le pouvoir du marché et le pouvoir du gouvernant sont oppressifs et totalitaires s'il n'est pas possible de trouver des contre-pouvoirs, des forces antagoniques, capables d'équilibrer leur expansion.

Par ailleurs, la conservation des ressources naturelles a besoin de politiques de développement, qui innovent dans les rapports sociaux, par l'insertion d'autres valeurs dans les relations de production et par la division du pouvoir de décision politique et économique.

De plus en plus, les activités économiques transforment l'environnement et ce dernier, lorsqu'il est modifié, cause une restriction externe au développement économique et social. Les ressources, une fois consommées dans le processus du développement, ne se trouvent pas une seconde fois à la disposition des stratégies du développement.

Une fois que le droit de polluer l'air et les eaux est obtenu, il est impossible de l'émettre à nouveau (Il est possible de polluer un fleuve ou l'air une seule fois. Le même fait ne pouvant se répéter que sur un fleuve ou un

air déjà pollué, un tel droit s'épuise avec son premier détenteur.) Ce fait, constate Altwater, conduit à une conclusion amère : « L'industrialisation est un luxe exclusif pour une partie de la population mondiale et non pour la plus grande partie qui atteindra au début du prochain millénaire environ six milliards de personnes ».

Le constat immédiat est qu'il n'est pas possible d'étendre le bien-être idéal à toute l'humanité. D'où surgit la critique de Hirsch au Club de Rome. D'après lui, les limites à la croissance qui y sont montrées sont mal placées. L'argument du Club repose sur des limites physiques distantes et incertaines et il ignore la présence immédiate et moins apocalyptique des limites sociales de la croissance.

La réalisation du développement durable s'appuie, croyons-nous, sur deux piliers :

- une production de marchandises orientée vers l'usage des ressources naturelles qui ne porte pas préjudice aux réserves de la nature pour les futures générations ;
- la distribution égale de richesses dans les pays et entre les pays, accompagnée par une interaction des différentes valeurs sociales où l'intérêt privé des profits ferait partie de l'intérêt social du bien-être de la collectivité.

Ainsi, le développement durable serait l'application de la proportionnalité économique (distribution des richesses) et de la proportionnalité axiologique (se rapportant aux différentes valeurs qui composent le bien-être individuel et social).

### **1 Les limites sociales à l'appropriation de la nature**

Il est certain qu'il convient d'établir des limites à la croissance des rapports de marché pour obtenir un bien-être plus démocratique. Il faut surtout limiter la sphère d'action du marché dans la société.

Toutefois, ces limites ne sont pas établies d'après l'abondance ou le manque de ressources naturelles. Chaque limite est précisée selon un degré d'évaluation sociale de ses priorités et de ses valeurs, où est présente la conservation des bases naturelles de production de l'existence.

Il n'y a pas de limite aux désirs humains, et la création de besoins est une invention des plus sombres de l'économie de marché. À cause de cela, la mise en évidence de limites n'est pas une recherche subjective, mais une option pour un mode de vie en société déterminé. L'ensemble de besoins et d'élans, qui peut être attribué à la nature humaine, ne peut être compris que dans un processus sociohistorique.

Précisons que la question écologique est une question sociale et que cette dernière ne peut être étudiée aujourd'hui que comme question écologique. Les limites écologiques ne seront incorporées à la réorganisation des rapports de la production des sociétés que quand elles seront comprises comme des limites sociales.

Par ailleurs, les limites du développement humain ne sont pas exactement des impositions naturelles. Ce sont plutôt des limites présentées dans un mode de production social. Donc, cet ensemble de pratiques et de valeurs, qui va être adopté pour la réalisation d'un développement durable, reflète, en réalité, une option pour un mode de vie social déterminé. Il ne s'agit pas d'une subordination aux dons de la nature, dans le contre-courant de l'héritage illuministe.

Si, par exemple, nous voulons limiter l'agrandissement du trou dans la couche d'oxone, il ne suffit pas de réduire la période de production de biens qui ont causé ce dommage. Des politiques doivent être adoptées pour modifier le mode de production lui-même, créant de nouveaux rapports sociaux à la place de ceux qui ont été cause de destruction dans la couche d'ozone.

En d'autres termes, il faut comprendre l'effet de serre comme étant effectivement une barrière à la continuation des rapports socioéconomiques qui le provoquent, et non comme une simple conséquence de la finitude des ressources naturelles.

La limite perçue en termes d'environnement doit être considérée concrètement comme une limite à l'action sociale. C'est ce que doivent exprimer les politiques de l'environnement, qui se montrent aptes à changer les rapports sociaux, leurs intentions, exigences et besoins, modifiant ainsi totalement les modèles préétablis de production.

Sans l'orientation globale de la politique de l'environnement pour empêcher que les investissements soient dans le monde à la recherche de législations moins rigides et de gouvernements plus indulgents, nous continuerons à avoir un mouvement spéculatif. Dans ces conditions, pour qu'il existe des nations disposant d'une bonne politique nationale de l'environnement, il doit y avoir des nations qui n'en ont pas et qui absorbent les industries polluantes.

Dans ce contexte, il faut comprendre la force du droit, lequel décrit, à sa façon, l'organisation productive de la société. On y trouve aussi des éléments pour son maintien et sa transformation. La compréhension des termes et des expressions présentes dans l'ordre juridique est nécessaire pour l'interprétation d'un texte normatif, afin qu'il permette un usage efficace de ses moyens pour atteindre les objectifs en vue.

En effet, le droit absorbe et traduit dans son langage des questions aussi complexes que celle de la relation du développement d'une activité économique au regard de la conservation des ressources naturelles. Bien plus, le droit sert comme instrument de redimensionnement de la pratique économique, l'insérant dans une politique plus large, c'est-à-dire une politique sociale.

## **2 L'universel et la diversité dans la mondialisation**

La société peut trouver une signification à employer son travail, ses capacités et ses richesses dans la production seulement quand cette production est humaine, c'est-à-dire un mouvement de l'existence humaine pour l'existence humaine.

La libre circulation de capital, de marchandises et de ressources naturelles articulées par les bourses hautement informatisées n'est pas suffisante pour l'intégration des nations. La société mondialisée cessera en fait d'être un simple espace immense de marché quand elle deviendra un espace d'intégration des êtres humains.

Les sociétés, même intégrées ou mondialisées, gardent leur diversité, de la même façon que la société formée d'individus qui, génériquement, la composent conserve à chacun leur singularité. C'est à partir de la reconnaissance de la diversité et de sa valorisation qu'il est possible d'atteindre la généralisation du bonheur. Curieusement, toutefois, c'est cette généralisation qui a été le moins souvent atteinte dans les trois siècles de pensée illuministe.

L'économie de marché nivelle l'individu par son pouvoir d'acquisition. Pour sa part, l'économie du socialisme réel, provenant de la Révolution russe, nivelle l'individu par le pouvoir politique. Ces deux formes économiques dominantes à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle font honneur à l'illuminisme universaliste et cosmopolite. Il est certain que ces deux formes ne peuvent satisfaire la société. Le fait est que le socialisme réel a perdu par rapport au capitalisme. Ce dernier a constamment cédé aux entraves de la logique perverse de sa forme la plus abstraite d'évolution, soit le capitalisme financier.

Remarquons que la généralisation de la norme et la généralisation de la valeur monétaire, qui se trouvent respectivement dans le droit et dans le marché, n'ont pas mené à la généralisation du bonheur.

Paradoxalement, la construction du bonheur n'est possible que par la valorisation de la diversité, car les individus et les sociétés ont le droit de trouver leur satisfaction à partir de sa diversité. Le respect de la diversité

et de l'identité des personnes et des peuples est fondamental pour le développement, c'est-à-dire pour la conquête de l'universalisation du bonheur.

Enfin, ce n'est pas la généralisation des moyens ni le choix d'un mode de vie déterminé qui mène à la généralisation de ce but. C'est plutôt par la diversification des moyens qui proviennent de la réalité culturelle et de l'environnement de chaque société qu'il est possible pour tous d'atteindre le bonheur.